

AQUABAC® 200 g

SOLUTION BIOLOGIQUE CONTRE LES MOUSTIQUES
EN GRANULÉS PRÊTS À L'EMPLOI

RÉSERVÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL

Présentation

N° AMM: FR-2019-0099 (CERA)

Cibles : moustiques (*Culex*, *Aedes*, *Ochlerotatus*).

AQUABAC® 200 g est une formulation granulée prête à l'emploi (GR) d'insecticide Biologique (Biocide TP18), composée de bactéries, spécifique pour lutter contre les larves de moustiques. Efficace sur tous les stades de développement larvaire dès 24 à 48 heures après l'absorption du produit. Son efficacité est prolongée jusqu'à 3 à 5 semaines après son application.

AQUABAC® 200 g s'utilise pour le traitement des gîtes larvaires, partout où l'eau stagne, sur de grandes surfaces (zones de terre inondable, lacs, étangs, marais, rizières, etc) ; sur de petites surfaces (récipients divers, piscines, fosses septiques, fossés, vides sanitaires, etc.) ; dans les zones rurales, urbaines et périurbaines.

Composition

Substance active : *Bacillus thuringiensis subsp. israelensis* (Bti), Sérotype H14, Souche BMP 144 (équivalente technique à la souche AM65-52) : 2,86 %

Autres ingrédients, excipients : QSP 100 % Titrage: 200 ITU/mg

Tous les ingrédients sont d'origine biologique.

Le produit est certifié OMRI (usage agriculture biologique aux Etats-Unis) et ECOCERT en France.

Dose et mode d'emploi

AQUABAC® 200 g s'utilise à la dose standard de **15 kg par hectare** (soit 1,5 g/m² - 150 g/100m²), sans support ajouté, sur l'ensemble de la surface d'eau ou de terre inondable à traiter, où la présence de larves de moustiques a été constatée.

AQUABAC® 200 g est prêt à l'emploi. L'application est faite directement à la volée ou à l'aide d'une semeuse et de tout autre équipement d'épandage calibré. Application au sol ou par voie aérienne. Assurez-vous de couvrir toute la surface à traiter.

Respecter les doses d'emploi recommandées et lire les instructions fournies. Adopter des méthodes de gestion intégrée, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).

L'équipement utilisé pour les traitements doit être adapté, correctement entretenu et calibré.

Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.

Alterner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents. Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

Avant le traitement, déterminer précisément sur un plan les zones à traiter.

Pour optimiser l'efficacité du traitement, ne pas appliquer en cas de vent (> à 15 km/h).

Ne pas utiliser dans des eaux contenant des niveaux élevés de matières organiques.

Ne pas appliquer dans les endroits où les courants d'air sont montants, ou lors d'inversion de température qui empêche le nuage pulvérisé de se redéposer dans la zone traitée.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.



Conditionnement

Réf. I7226 : Sac de 18,20 kg

Stockage et élimination

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Stocker le produit 2 ans, dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et dans un local frais et sec.

Précautions d'emploi

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison de protection, des lunettes de protection et un masque respiratoire EN FFP3 pendant toutes les phases exposantes.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Pour les travailleurs entrant après épandage sur une zone traitée, porter un vêtement de travail et des gants de protection.

Mettre en place une zone non accessible à la population générale pendant le traitement.

En cas d'utilisation dans les eaux d'irrigation des rizières, un délai avant récolte d'1 mois doit être respecté.

Ne pas dépasser 8 applications par an, espacées d'au min. 5 jours.

Des autorisations spécifiques peuvent être requises pour l'application dans les zones Natura 2000, les zones protégées ou les réserves naturelles.

L'utilisateur doit enregistrer toutes les informations concernant les applications (situations des zones traitées, dates de traitement, quantités et doses utilisées). Ces informations doivent être conservées pendant au moins 10 ans et fournies aux autorités locales ou aux chercheurs s'ils le demandent.

Contient du *Bacillus thuringiensis israelensis* : peut provoquer des réactions de sensibilisation.